



Bons d'achat carougeois

Carouge, le 23 décembre 2020

LA VILLE DE CAROUGE PROMET SON ÉCONOMIE LOCALE

Dès février 2021, la Ville de Carouge mettra à disposition de ses habitant-e-s des bons d'achat à utiliser dans les commerces et les associations culturelles et sportives de la commune. Ces bons seront téléchargeables sur internet ou pourront être retirés/achetés au guichet Carouge à votre service.

CONTACT PRESSE

SONJA MOLINARI
CONSEILLIÈRE
ADMINISTRATIVE DÉLÉGUÉE
S.MOLINARI@CAROUGE.CH

LIEN

CAROUGE.CH

OBJECTIFS ET INVESTISSEMENT

Depuis le début de la pandémie, les autorités carougeoises ont pris diverses mesures pour soutenir le tissu économique et associatif carougeois. Renforcé dans cette démarche par une motion votée par le Conseil municipal, le Conseil administratif lancera au début de l'année 2021 une nouvelle opération pour le commerce de proximité, les associations culturelles et sportives ainsi que la population carougeoise dans son ensemble par la mise en vente de bons d'achat subventionnés. A cette fin, la Ville de Carouge prévoit d'investir Fr. 400'000.- dans la mise à disposition de bons d'achat et pour couvrir également l'ensemble des frais administratifs de l'opération.

POUR QUI ?

Cette opération offre aux habitant-e-s de Carouge la possibilité de disposer d'un bon de Fr. 20.-. De plus, pour tout achat d'un bon, la Ville de Carouge ajoutera 20% du montant, ce qui augmentera d'autant plus l'effet de levier de cette action, dans la limite du montant maximal prévu et pour un maximum de Fr. 200.- par personne. Les bons ainsi obtenus pourront être utilisés dans un ou plusieurs commerces carougeois de proximité ainsi que dans les associations et établissements sportifs ou culturels carougeois inscrits pour honorer ces bons et pour bénéficier de cette relance économique bienvenue.

COMMENT ?

Par le biais d'une plateforme en ligne, les habitant-e-s de Carouge (pour les bons de Fr. 20.- et pour les bonus de 20% sur le montant du bon) ainsi que les commerces, les établissements, les artisans, les entreprises, les associations sportives et culturelles pourront s'inscrire en tant que partenaire du programme ou commander des bons d'achat. Et pour celles et ceux qui ne pourraient pas passer par internet, il sera également possible de se présenter au guichet Carouge à votre service.

QUAND ?

Toutes les informations et modalités figureront sur le site internet de la Ville de Carouge à la fin du mois de janvier, pour cette opération qui durera depuis le mois de février et jusqu'à la fin de l'année 2021.